



► **Compte rendu des travaux**

8E

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date: 14 janvier 2022

Séance plénière

Clôture de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	Page
Ouverture de la seconde partie de la 109 ^e session de la Conférence internationale du Travail.....	3
Annonce d'une décision du collège électoral des travailleurs	3
Discours de clôture	4

Samedi 11 décembre 2021, 12 h 30

Président: M. Zniber

Ouverture de la seconde partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail

Le Président

(original anglais)

J'ai le grand honneur de déclarer ouvertes la seconde partie de cette session, la toute première session virtuelle de l'histoire de la Conférence internationale du Travail, ainsi que sa treizième et dernière séance plénière. Grâce à votre remarquable dévouement, nous sommes parvenus à examiner toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session des plus inhabituelles.

Comme vous le savez sans doute, nous avons un programme chargé aujourd'hui: les rapports de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission des finances, figurant respectivement dans le *Compte rendu des travaux*, n° 3F et le *Compte rendu des travaux*, n° 4D, vont nous être présentés pour que nous en prenions note ou les approuvions. Il nous incombera aussi d'adopter les résolutions proposées par les deux groupes de travail à l'œuvre lors de cette seconde partie de la session, y compris les conclusions qui y sont énoncées. Il s'agit respectivement du *Compte rendu des travaux*, n° 9C et du *Compte rendu des travaux*, n° 10C. Après cela, nous tiendrons la cérémonie de clôture de cette 109^e session de la Conférence.

Je vous invite donc à entamer sans plus tarder les travaux prévus au programme de l'après-midi.

Annonce d'une décision du collège électoral des travailleurs

Le Président

(original anglais)

Je souhaiterais tout d'abord annoncer la décision prise par le collège électoral des travailleurs de pourvoir le poste devenu vacant au sein de son groupe depuis les élections au Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2021-2024, qui avaient été tenues lors du premier volet de la 109^e session de la Conférence en juin 2021.

Le collège électoral des travailleurs a confirmé la désignation de M^{me} Lily Chang (Canada) en tant que membre titulaire, en remplacement de M^{me} Marie Clarke Walker (Canada). Cette décision a été publiée dans le *Compte rendu des travaux*, n° 1A(Add.1).

(La Conférence prend note de la décision.)

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)

Samedi 11 décembre 2021, 15 h 05

Président: M. Zniber

Discours de clôture

Le Président

(original anglais)

La Conférence a maintenant achevé ses travaux et elle a atteint ses objectifs: le moment est venu de tenir notre cérémonie de clôture. Je vais demander à chacun de mes collègues du bureau de prononcer son discours de clôture devant notre assemblée.

M^{me} Goldberg

Vice-présidente employeuse de la Conférence

(original anglais)

Tout au long de son histoire, la Conférence internationale du Travail a tenu des sessions en des temps dangereux et en des temps difficiles. Mais à cette session, qui s'est déroulée en temps de COVID-19, elle s'est retrouvée confrontée à des défis sans précédent. Et pourtant, en dépit d'obstacles extraordinaires, nous voici aujourd'hui, ayant accompli d'importants travaux, nous apprêtant à mettre en œuvre un programme ambitieux, prenant une nouvelle fois conscience que la technologie qui a rendu possible la tenue de cette session a aussi des limites.

Avant d'aborder les questions de fond, je voudrais, au nom de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de l'ensemble du groupe des employeurs, saluer tout le personnel du Bureau, les interprètes et en particulier la remarquable équipe technique qui s'est acquittée avec succès de sa mission éminemment difficile consistant à connecter toutes les parties du monde. Nous remercions également les centaines de membres gouvernementaux, travailleurs et employeurs, qui ont continué à travailler à des heures indues et malgré bien des difficultés pour trouver des solutions concrètes, équilibrées et réalistes sur des sujets complexes. Nous avons en commun la volonté de trouver des moyens d'avancer de manière pragmatique vers une reprise inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, même si nous ne nous entendons pas toujours sur chaque détail de la voie à suivre.

Cela m'amène aux résultats de la Conférence. Concernant les pouvoirs, j'aimerais insister sur deux points. Le Consejo Superior de la Empresa Privada (COSEP), la fédération d'employeurs la plus représentative du Nicaragua, s'est vue refuser le droit de désigner des délégués employeurs à cette session de la Conférence. Le groupe des employeurs a décidé de ne pas présenter de protestation pour des raisons qui sont expliquées dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Il condamne toutefois les actes de violence et de harcèlement commis par les autorités nicaraguayennes contre les dirigeants du COSEP, son personnel et ses membres, et suivra de près l'évolution de la situation d'ici à la 110^e session de la Conférence en 2022. Concernant le Myanmar, nous souscrivons pleinement à la résolution pour le rétablissement de la démocratie et le respect des droits fondamentaux au Myanmar adoptée récemment et à la décision de la Commission de vérification des pouvoirs de n'accréditer aucun délégué du Myanmar à la présente session de la Conférence, une décision des Nations Unies devant être prise sur les pouvoirs du Myanmar. Nous exhortons toutefois les Nations Unies à trancher cette question en temps voulu.

Une fois encore, les délibérations de la Commission de l'application des normes se sont déroulées dans un climat constructif. Les discussions concernant la liste de cas individuels ont été menées non sans difficulté, mais ont abouti. Les employeurs auraient toutefois préféré examiner moins de cas, mais entrer davantage dans le détail. Cette année, le message le plus important du groupe des employeurs de la Commission de l'application des normes a porté sur la nécessité de donner plus de visibilité aux besoins des entreprises durables au sein du système de contrôle de l'application des normes de l'OIT, conformément à l'approche retenue dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Concernant la discussion récurrente sur la protection sociale, les employeurs se félicitent que, après d'intenses négociations, les mandats de l'OIT se soient entendus sur la formulation d'orientations concrètes à l'appui de la durabilité des systèmes de protection sociale, qui fait partie des conditions à remplir pour parvenir à une protection sociale universelle. Nous saluons en particulier les orientations claires visant à garantir des stratégies durables de financement, lesquelles revêtent une importance de premier ordre pour les discussions sur la protection sociale menées au niveau national.

Pour ce qui est des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, il est évident que le développement des compétences permet la création d'emplois, la création de richesses et la prospérité et est un facteur essentiel de productivité et de compétitivité. L'approche consistant à cibler les compétences requises tracera des parcours individuels vers le plein emploi productif et librement choisi. Les employeurs se félicitent par conséquent que les participants à la discussion soient parvenus à un consensus concernant l'objectif de faire de l'OIT une institution de référence à l'échelle mondiale pour les questions relatives aux compétences. Atteindre cet objectif suppose d'allouer les ressources financières et humaines nécessaires; les discussions politiques seules ne sont pas suffisantes. Les États Membres et les partenaires sociaux seront nombreux à demander l'assistance technique et les conseils du BIT, et il sera indispensable d'établir les liens convenus avec le programme et budget de l'OIT afin de répondre à la demande.

Concernant la réponse au COVID-19, les employeurs se félicitent que la résolution adoptée en juin 2021 concernant un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 rappelle le rôle important du secteur privé pour parvenir à une reprise riche en emplois, et en conséquence la nécessité pour l'OIT de favoriser un environnement propice à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables. En outre, la résolution définit les compétences et la croissance productive, ainsi que les stratégies visant à lutter contre l'informalité, comme des priorités pour l'OIT. Les employeurs attendent de l'Organisation qu'elle intègre ces priorités dans ses futurs programmes de travail.

J'aimerais pour finir aborder la discussion générale sur les inégalités et le monde du travail. Cette question complexe a donné lieu à des négociations difficiles et conflictuelles. Je reprends ici à mon compte l'analyse de M. Blaise Matthey, qui a souligné que cette discussion était importante et que les employeurs étaient disposés et déterminés à s'attaquer aux inégalités dans le monde du travail. Dans le même temps, M. Matthey a exprimé de manière claire les préoccupations importantes et pour l'heure sans réponse des employeurs concernant plusieurs points des conclusions sur les inégalités et le monde du travail. Ces préoccupations n'empêchent pas les employeurs de reconnaître la nécessité de se mobiliser. Les conclusions énoncent clairement que l'emploi est crucial pour lutter contre les inégalités et reconnaissent qu'il faut mettre en place des cadres propices à la création d'emplois et au travail décent, à la croissance économique, à la productivité et à l'innovation. Elles mentionnent aussi l'importance

d'une éducation et d'une formation de grande qualité pour avancer vers la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour conclure, j'aimerais une fois encore remercier tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour rendre possible la tenue de cette session virtuelle de la Conférence. Ceux qui étaient visibles sur nos écrans, mais aussi ceux qui ont œuvré en coulisse, y compris bien entendu les interprètes, sans lesquels nous n'aurions pas pu mener à bien nos travaux. Enfin, au nom de tous les membres employeurs, je souhaite exprimer ma gratitude à l'OIE, au Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et à leurs équipes pour leur appui inestimable pendant les deux parties de cette session de la Conférence. S'il est un enseignement à tirer de nos péripéties virtuelles, c'est l'importance du dialogue en face à face pendant les discussions et les négociations. J'espère donc vous voir tous en personne à Genève en juin prochain. D'ici là, je vous souhaite, au nom du groupe des employeurs, de très joyeuses fêtes, une année 2022 emplie de paix, ainsi que la prospérité, la sécurité et une bonne santé.

M^{me} Chipeleme

Vice-présidente travailleuse de la Conférence

(original anglais)

C'est un honneur pour moi d'avoir été élue Vice-présidente de la Conférence internationale du Travail et je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux délégués travailleurs pour la confiance qu'ils m'accordent. Je tiens également à remercier les membres du bureau de la Conférence pour leur excellente coopération et le personnel du BIT pour son soutien dévoué dans ces travaux. Nous venons d'entendre les orateurs sur les rapports du groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que du groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail et je tiens à les féliciter pour les bons résultats obtenus.

En juin, la Commission de l'application des normes a examiné l'application des normes dans 19 pays. Elle a examiné quatre cas ayant fait l'objet d'une double note de bas de page: le Ghana, sur la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; le Turkménistan, sur la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; le Bélarus, sur la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et le Tadjikistan, sur la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947.

Lors de la discussion sur l'impact de la pandémie sur l'application des normes, les travailleurs ont exprimé leur inquiétude face aux violations des normes internationales du travail dans plusieurs pays. Ils ont insisté sur le fait que la reprise pour sortir de la pandémie de COVID-19 devait être fondée sur les droits. Les travailleurs ont regretté qu'un certain nombre de cas relatifs à des pays dans lesquels se produisent des violations graves des droits fondamentaux n'aient pas été examinés par la commission, à savoir le Myanmar, le Guatemala, l'Inde, le Brésil, la République islamique d'Iran, les Philippines, le Soudan et l'Algérie. Des paragraphes spéciaux ont été adoptés pour le Bélarus, sur la convention n° 87, le Salvador, sur la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et le Zimbabwe, sur la convention n° 105. Les conclusions prévoient également des missions de contact direct dans l'État plurinational de Bolivie, au Cambodge, au Honduras et au Kazakhstan, une mission tripartite de haut niveau au Salvador et une mission de haut niveau au Turkménistan.

Concernant les conclusions sur la protection sociale (sécurité sociale), nous nous félicitons de la réaffirmation de l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs et de l'importance d'une base de financement solide et équitable. L'OIT devrait également participer à des discussions sur les propositions relatives à un nouveau mécanisme de financement international pour la protection sociale. Nous soutenons l'accent mis sur la mise en place de systèmes de protection sociale qui tiennent compte des considérations de genre, et l'engagement à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des normes de sécurité sociale de l'OIT, notamment par le biais d'une campagne de ratification de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Les conclusions confirment également la nécessité pour l'OIT de réaffirmer son rôle de chef de file en matière de protection sociale dans le système multilatéral, sur la base de son mandat fondé sur les droits.

L'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 fournit une feuille de route pour relever les défis posés par la pandémie grâce à des stratégies fondées sur le tripartisme et les normes. L'appel s'engage à placer le plein emploi productif et librement choisi, le travail décent, les besoins des personnes les plus vulnérables et les plus durement touchées par la pandémie au cœur de la reprise. Tous les travailleurs doivent être protégés, notamment en s'attaquant à l'insécurité croissante du travail précaire dans l'économie formelle et en s'attellant à la formalisation de l'économie informelle.

Nous saluons l'engagement à mettre à profit les possibilités offertes par des transitions numériques et environnementales justes pour faire progresser le travail décent, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre un programme porteur de changements pour l'égalité de genre et de garantir des chaînes d'approvisionnement résilientes qui contribuent au travail décent. Le rôle de chef de file de l'OIT dans le système multilatéral est reconnu, l'accent étant mis sur son mandat normatif unique et sa structure tripartite. Une action urgente est également recommandée pour garantir que toutes les personnes ont accès à des vaccins, à des traitements et à des mesures de prévention de qualité qui soient sûrs et efficaces contre le COVID-19.

Permettez-moi également de saluer l'adoption de deux résolutions sur des questions d'actualité. La première, sur le principe d'égalité entre les États Membres de l'OIT et la représentation équitable de toutes les régions dans la gouvernance tripartite de l'OIT, et la seconde, sur le rétablissement de la démocratie et le respect des droits fondamentaux au Myanmar. S'agissant de la dernière question, notre groupe rappelle la nécessité de rétablir l'ordre démocratique et de mettre fin aux attaques, menaces et intimidations dirigées contre les travailleurs et la population. Enfin, nous saluons l'adoption du programme et budget pour 2022-23.

En conclusion, cette Conférence a été vraiment unique; pour la première fois, nous avons dû ordonner nos débats dans un format innovant et diviser la Conférence en deux. Cela n'a certainement pas été sans difficultés. La nature de notre travail exige des réunions et des interactions en présentiel. J'espère vivement que la prochaine fois que nous nous retrouverons, nous pourrions être ensemble à Genève.

À l'heure où les cas de COVID-19 refont surface dans de nombreux pays, je ne peux que réitérer l'urgence d'assurer l'accès universel aux vaccins en suspendant les brevets sur les vaccins, les tests, les traitements, et les règles de santé publique.

M. Blackman**Vice-président gouvernemental de la Conférence
(original anglais)**

Ce fut assurément un honneur que d'exercer les fonctions de Vice-président gouvernemental de cette 109^e session de la Conférence. Je n'aurais pu mener à bien ma mission sans l'appui du ministre du Travail et des Relations avec les partenaires sociaux, M. Colin Jordan, qui a été une source constante de soutien et d'encouragements. Comme vous l'aurez constaté, M. Jordan a été actif tout au long de la session. Je remercie aussi une nouvelle fois le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) de m'avoir nommé Vice-président gouvernemental et de m'avoir ainsi donné la possibilité d'assumer, en tant que représentant d'un petit État insulaire en développement, les responsabilités associées à cette éminente fonction. La confiance que m'ont témoignée le GRULAC et la Conférence dans son ensemble m'honore. J'ai également pris beaucoup de plaisir à travailler avec les autres membres du bureau de la Conférence. Je salue la manière dont le Président, Son Excellence M. Omar Zniber, a su orchestrer cette Conférence ainsi que l'engagement sans faille des Vice-présidentes employeuse et travailleuse, M^{mes} Ronnie Goldberg et Annette Chipeleme, au service des principes de l'OIT. Je dois aussi rendre hommage aux efforts inlassables des bureaux des différentes commissions.

Tout au long de la session, tant en juin que pendant cette seconde partie, nous sommes parvenus, tous ensemble, au sein de commissions, de groupes de travail et de groupes de rédaction, à faire de cette session virtuelle de la Conférence un succès. Je dois vraiment marquer une pause ici pour vous dire que, s'il est une chose que nous avons apprise ces deux dernières années, c'est que des circonstances exceptionnelles exigent des trésors de créativité, ce dont cette session de la Conférence constitue à mon sens une excellente illustration. Il y a quelque temps, au détour d'une conversation, le Secrétaire général et moi-même nous rappelions que, un an plus tôt, nous n'imaginions même pas que la session de la Conférence pût se tenir de manière hybride. Mais face aux circonstances, nous avons relevé ce défi, ce qui témoigne selon moi de l'excellent travail accompli par nos chefs d'orchestre, le Secrétaire général et le Président, ainsi que par chacun d'entre vous jusqu'à ce jour, et je ne puis que vous rendre hommage. Je tiens également à souligner que, si l'organisation de cette session de la Conférence n'a bien entendu pas été chose aisée dans ce contexte inédit, nous sommes assurément parvenus à accomplir des prouesses en la matière.

Lors de la première partie de cette session en juin, nous avons eu des échanges fructueux sur diverses questions, dans le cadre de l'élaboration d'un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit tout d'abord inclusive, puis durable et, enfin et surtout, résiliente pour surmonter la pandémie en cours et la crise qu'elle a engendrée. La Commission de l'application des normes a pour sa part réussi à examiner les cas dont elle était saisie et à formuler des recommandations à l'intention de gouvernements afin de les aider à remédier aux problèmes perçus et à renforcer leurs cadres nationaux. Ce ne sont là que quelques-unes des réalisations du volet de juin de cette session.

Les protagonistes de cette seconde partie de la 109^e session ont été les deux groupes de travail respectivement établis pour examiner la quatrième question à l'ordre du jour, relative aux inégalités dans le monde du travail, et la sixième question concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Nous venons d'adopter aujourd'hui les rapports contenant les conclusions des deux groupes sur ces questions. Je constate que, bien que les désaccords n'aient pas manqué, chacun abordant les questions sous un angle différent, les participants à cette session de la

Conférence se sont toujours attachés à parvenir au meilleur accord possible, témoignage s'il en est du caractère unique de notre institution tripartite et de l'esprit de collaboration qui préside à ses travaux; longue vie à elle. Je salue par conséquent la contribution de tous les participants à cet égard. Et, là encore, je remercie le Secrétaire général, M. Guy Ryder, pour sa conduite de nos travaux et pour l'appui prêté par son équipe et le Bureau. Ne nous leurrions pas: il n'était pas facile d'organiser cette session ni de faciliter ses travaux; mais grâce à leur soutien et à leur appui technique, nous sommes tous finalement arrivés à bon port, en dépit de discussions houleuses qui ont souvent menacé de faire sombrer tout espoir de consensus. Les questions qui se posent à nous dans le contexte mondial actuel exigent notre attention collective. Mais, et c'est un «mais» important, soyez assurés que, alors que nous relèverons ces défis ensemble, l'OIT conservera son rôle et son importance de premier plan dans la promotion de la justice sociale ainsi que des droits de l'homme et des droits au travail internationalement reconnus. Je me réjouis donc de travailler avec vous tous, dans les semaines et les mois à venir, au service de l'action importante que mène cette noble institution.

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence (original anglais)

Il me semble que c'est avec un sentiment de satisfaction teinté de soulagement que nous arrivons aujourd'hui au terme de cette 109^e session de la Conférence internationale du Travail, que l'on peut assurément qualifier d'unique dans la longue histoire de l'OIT.

Rappelons-nous que cette session devait initialement se tenir l'an dernier et que, pour des raisons que nous connaissons tous, elle a dû être reportée à cette année. Rappelons-nous aussi qu'elle a été ouverte le 20 mai et qu'elle s'est alors réunie durant un mois avant d'être convoquée à nouveau ces dernières semaines pour nous permettre de clôturer les travaux inscrits à son ordre du jour avec l'adoption des rapports qui a eu lieu ce jour.

Cette expérience a été littéralement extraordinaire et mériterait qu'on y consacre une analyse approfondie. À cet égard, ce qui me vient en premier à l'esprit, et que d'autres intervenants ont fait observer précédemment, c'est que nous avons énormément appris et que nous avons su nous adapter de façon remarquable face à la situation imposée par la pandémie de COVID-19. Ce que nous considérons tous comme impossible lorsque la pandémie s'est déclarée l'an dernier – la tenue d'une conférence virtuelle – est aujourd'hui devenu réalité, et vous, mandants de l'OIT, avez tenu à ce que rien ne soit retranché de l'ordre du jour, ce qui, je l'avoue, m'a fait craindre que nous n'ayons été trop ambitieux, mais vous avez su démontrer que ces craintes n'avaient pas lieu d'être. En effet, en plus d'avoir su tirer des enseignements de la situation et s'y adapter, les délégués qui ont assisté à cette session de la Conférence ont fait preuve d'un engagement, voire d'une endurance, dépassant tout ce que l'on pouvait raisonnablement espérer. Des Amériques, où les séances débutaient avant l'aube, à l'Asie et au Pacifique, où elles s'achevaient tard dans la nuit, cette détermination à vous acquitter de votre tâche mérite toute notre reconnaissance et surtout notre sincère gratitude.

Plus de 4 500 participants se sont inscrits à cette session de la Conférence, ce que je trouve remarquable. Si 39 pour cent d'entre eux sont des femmes, ce qui donne à réfléchir, celles-ci n'ont prononcé que 25 pour cent des interventions en séance plénière, ce que l'on peut déplorer.

Quoi qu'il en soit, les efforts que nous avons déployés entre tous nous ont permis de parvenir à deux choses. Premièrement, nous avons garanti l'intégrité institutionnelle de l'OIT et la continuité de ses activités. Il nous faut reconnaître que l'interruption engendrée par l'annulation de la session de 2020 de la Conférence a été dommageable, et en cas de nouvelle annulation en 2021, cette année, les conséquences dommageables de cette annulation risquaient de se pérenniser. Mais nous n'avons pas laissé cela se produire et ce faisant, après l'expérience des sessions virtuelles du Conseil d'administration que nous avons tenues – quatre à ce jour –, nous avons démontré que, quelles que soient les surprises que nous réserve la pandémie et quelle que soit sa durée, l'OIT possède les ressources et surtout la détermination nécessaires pour y faire face.

Pour autant, tout cela ne signifie pas que cette situation ne crée pas de difficultés. Les contraintes qui y sont associées sont réelles. La reprise de la session au cours des deux semaines et demie qui viennent de s'écouler les a, me semble-t-il, bien mises en lumière. Nous devons donc continuer de tirer les enseignements de cette expérience dans le cadre de la préparation de la Conférence et des sessions du Conseil d'administration qui doivent se tenir en 2022, en gardant clairement à l'esprit, comme cela a été dit précédemment, que nous aspirons tous à revenir à des réunions en présentiel dès que la situation le permettra.

Deuxièmement, grâce à la diligence, à l'engagement et au travail intense que j'ai déjà évoqués, nous avons atteint des résultats considérables pendant la Conférence. Dès le mois de juin, l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 s'est imposé à la fois comme un coup de clairon politique et une feuille de route pour l'OIT comme pour ses mandants. Il ne s'agit pas d'une reprise de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail de 2019, mais plutôt d'une application, d'une mise en œuvre concrète de cette déclaration pour faire face à la crise sans précédent du monde du travail provoquée par la pandémie de COVID. Le mois dernier, le Conseil d'administration a décidé d'assortir cet appel à l'action de mesures de suivi concrètes, consistant à suivre et à surveiller l'incidence de la pandémie de COVID sur les marchés du travail, à organiser des dialogues tripartites nationaux sur les stratégies de reprise, à mobiliser les moyens financiers d'une reprise centrée sur l'humain et à promouvoir l'action multilatérale. On compte aussi parmi les retombées immédiates et, à mon sens, cruciales de cet appel à l'action, l'organisation d'un forum politique multilatéral de grande ampleur au début de l'année prochaine, qui offrira une possibilité stratégique réelle de renforcer la cohérence de l'action du système international en faveur d'une reprise que nous appelons de nos vœux et qui est absolument indispensable.

Pour sa part, le Conseil d'administration a déjà approuvé le plan d'action visant à donner effet aux conclusions de la discussion récurrente sur la protection sociale. Cet exercice, qui paraît venir à point à un moment où le véritable coût humain des failles existant dans les systèmes de protection sociale a été si brutalement mis au jour par la pandémie, a révélé combien notre système de discussions récurrentes peut-être précieux, si nous en faisons bon usage. Et, là encore, il me semble que c'est par la pratique que nous apprenons. Et il est particulièrement encourageant de constater que les travaux que nous menons et les efforts que nous déployons à l'OIT pour promouvoir la protection sociale font avancer les choses au sein du système multilatéral, ainsi qu'en témoignent, par exemple, la teneur du rapport intitulé «Notre programme commun» du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le lancement par celui-ci de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale.

S'il est une raison qui, plus que toute autre, rendait indispensable la tenue de la Conférence cette année, c'est celle qui tient aux risques très particuliers qui auraient résulté d'une interruption prolongée des travaux de la Commission de l'application des normes de la Conférence, celle-ci étant au cœur même du système de contrôle de l'OIT. Au-delà de son immense portée politique et de son fondement technique, ce système fonctionne selon un rythme qui suppose avant tout une continuité, comme l'illustre d'ailleurs le fait qu'aujourd'hui même, par l'effet d'une pure coïncidence, alors que s'achève cette session de la Conférence, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations conclut également sa réunion annuelle qui donnera lieu au rapport qu'elle présentera à la session de la Conférence du Travail de l'an prochain.

Le fait que la Commission de l'application des normes ait achevé ses travaux en juin dernier revêt donc une importance fondamentale, et le Bureau va continuer de relever, en se montrant créatif, un défi de taille en assurant le suivi des recommandations de la commission auprès des États Membres concernés, même si ces derniers mois il a été difficile d'envoyer des missions sur le terrain comme à l'accoutumée. Il faudra aussi que nous revenions, au sein du Conseil d'administration et peut-être lors de la prochaine session de la Conférence, à la question de la mise en œuvre de la résolution adoptée cette année pour le rétablissement de la démocratie et le respect des droits fondamentaux au Myanmar.

Il ne faut pas non plus oublier que notre Conférence a adopté en juin un programme et budget qui permet à l'OIT d'entrer dans sa nouvelle période biennale en disposant à la fois des ressources et des orientations politiques claires qui lui sont nécessaires pour être à la hauteur des défis, des chances et des responsabilités qui l'attendent et qui nous apparaissent aujourd'hui aussi imposants qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de notre Organisation.

C'est donc en ayant déjà engrangé des succès considérables que la Conférence a repris ses travaux le mois dernier en se consacrant aux inégalités ainsi qu'aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie. Vous venez d'examiner et de commenter les résultats des délibérations des deux groupes de travail chargés de ces questions et d'adopter leurs rapports. Je ne pense pas qu'il m'appartienne de revenir maintenant sur le fond de ces questions si ce n'est pour souligner l'importance évidente qu'elles revêtent pour le mandat et les activités de l'OIT et dire que la suite à donner aux conclusions issues de ces travaux figurera à l'ordre du jour de la session de notre Conseil d'administration en mars prochain.

Mais pour être juste, il faut reconnaître que la tâche des deux groupes de travail n'a pas été facile. Nombre d'entre vous l'ont souligné. C'est aux efforts exceptionnels que vous avez fournis et à la persévérance remarquable dont vous avez fait preuve, ce dont vous devez être ici remerciés, que nous devons les résultats obtenus aujourd'hui. Il faudra cependant nous interroger, le moment venu, sur les raisons de cet état de fait et l'origine de ces difficultés: ont-elles résulté des contraintes inhérentes à des négociations virtuelles, sont-elles dues au caractère sensible et complexe du sujet, ou peut-être à l'instabilité des dynamiques de groupe? Quelles qu'en soient les causes, tâchons là encore d'en tirer ensemble les leçons afin de faire tout notre possible pour que les travaux tripartites et notre Conférence gardent toute leur pertinence et demeurent productifs.

Pour conclure, je souhaite remercier et féliciter tous ceux qui ont rendu possible la tenue de cette Conférence et œuvré à son succès, et ils sont très nombreux. Vous me permettrez tout d'abord, comme beaucoup d'entre vous l'ont déjà si généreusement fait, d'exprimer toute ma reconnaissance à mes collègues, qui ont préparé et appuyé les travaux de la Conférence et en ont assuré le service, au personnel technique et aux interprètes qui

par la magie de leurs arts respectifs nous ont permis de communiquer et de nous comprendre. Ce sont eux, en effet, qui ont rendu possible ce qui paraissait impossible.

Mais tout cela n'aurait pas servi à grand-chose sans l'énergie et l'engagement dont ont fait preuve les participants sur toute la planète, tout particulièrement ceux qui ont fourni l'élan et les orientations politiques indispensables à cette Conférence complexe et exigeante. Et je souhaite ici rendre tout particulièrement hommage à la contribution des trois Vice-présidents de la Conférence, S.E. M. Chad Blackman pour les gouvernements, M^{me} Ronnie Goldberg pour les employeurs et M^{me} Annette Chipeleme pour les travailleurs, que nous venons d'entendre et dont le soutien et la sympathie de longue date pour l'OIT sont hautement appréciés.

Enfin, je suis certain de traduire une opinion absolument unanime en adressant au Président notre sincère gratitude pour avoir dirigé nos travaux avec beaucoup d'habileté et d'autorité. Son rôle au sein de cette Conférence exceptionnelle n'est comparable à celui d'aucun de ses prédécesseurs, tout comme ce parlement tripartite mondial du travail siégeant sous une forme virtuelle a été unique, et je tiens à l'en remercier.

Voici le moment où, d'ordinaire, je souhaite aux délégués un bon retour chez eux. Je ne le ferai pas cette fois et me contenterai de vous souhaiter à tous de passer une fin d'année 2021 et un début d'année 2022 dans la paix et la sécurité. Je forme l'espoir, comme vous tous je pense, que 2022 nous offrira la possibilité de nous réunir à nouveau en présentiel, et je vous remercie.

M. Zniber

Président de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail

Monsieur le Directeur général, vous incarnez par cette fonction qui est la vôtre, en tant que Directeur général du BIT, le rôle et l'action de l'Organisation internationale du Travail, une organisation qui a des particularités exceptionnelles, d'abord par son ancienneté, et ensuite par sa composition et son mode de fonctionnement reposant sur le dialogue tripartite. Tout cela a été démontré lors de cette Conférence au cours de laquelle vous-même et vos équipes avez relevé un défi exceptionnel comme cela vient d'être rappelé cet après-midi et pas seulement en termes de logistique ou d'agencement. Le vrai défi a été d'avoir organisé ces débats si importants, si cruciaux, pour tous les pays du monde, pour la communauté internationale, alors même que nous traversons la crise sanitaire la plus importante qui afflige l'humanité depuis plus d'un siècle. Tout cela restera inscrit en lettres d'or, malgré les difficultés et malgré ce que nous avons souffert, dans l'action de l'Organisation internationale du Travail et son bilan, grâce à vous et à vos équipes.

Permettez-moi de faire ma déclaration de clôture de la 109^e session de la Conférence en disant ce qui suit. Nous voici arrivés au terme de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, une session qui fera date parce qu'elle intervient à une période de crise sanitaire et dans un contexte social et économique sans précédent, marqué par la propagation de la pandémie de COVID-19. Présider cette Conférence a été un immense honneur pour mon pays, le Royaume du Maroc, dont l'engagement vis-à-vis des instruments internationaux du travail ainsi que des valeurs, des principes et des objectifs de l'OIT est fort et qui est très attaché au tripartisme. La présidence de cette assemblée annuelle fut pour moi, personnellement, une expérience fort enrichissante, à plusieurs égards. Premièrement, du fait de la place qu'occupe l'OIT au sein des instances internationales, de ses nobles objectifs et du rôle qu'elle joue. Deuxièmement, en raison du dialogue social et du tripartisme par lesquels se démarque cette Organisation. Troisièmement, par l'importance des thématiques qui y sont débattues.

Il est communément admis que la Conférence internationale du Travail est un événement annuel de grande ampleur – comme en atteste cette année encore le nombre important de participants en dépit des circonstances – qui nous permet de nous enrichir et de renforcer notre conviction que le tripartisme et le dialogue sont les meilleurs moyens de parvenir à la compréhension mutuelle voulue. À cet égard, nous nous félicitons tous des résultats obtenus, grâce à votre plein engagement et à la volonté de tous les mandants, ce qui nous a permis d'épuiser tous les points à l'ordre du jour de cette session.

L'Organisation internationale du Travail nous fournit en effet un cadre institutionnel précieux, un cadre qui permet au tripartisme de se renforcer et d'occuper une place primordiale grâce à l'engagement dont j'ai été le témoin et à un dialogue social infatigable entre les mandants. À bien des égards, les débats nous ont permis d'une manière palpable de savoir où nous en sommes et de mesurer l'importance et le rôle de l'OIT, notamment pour que la reprise au sortir de la pandémie de COVID-19 soit la plus rapide possible. Plusieurs importantes résolutions ont été adoptées au cours de cette session, et j'aimerais faire référence, à titre d'illustration, à celle portant sur l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Nous nous rappelons tous combien le dialogue sur ce sujet au printemps dernier a été difficile mais, en dépit des difficultés, nous sommes parvenus à tracer un plan d'action pour l'OIT dans ce domaine. Cela étant, une action urgente et coordonnée, notamment au niveau multilatéral, demeure la clé de voûte de la réponse aux répercussions engendrées par la crise sanitaire du COVID-19.

La présente session de la Conférence nous a également permis d'élire les nouveaux membres du Conseil d'administration pour la période triennale 2021-2024, dont mon pays, après un report de cette élection, initialement prévue en 2020, à cause de la pandémie. Elle a enfin permis l'adoption du budget de l'OIT pour la période 2022-23, ce qui est fondamental pour la bonne marche de l'Organisation. Le déroulement des travaux pendant cette session exceptionnelle dans l'histoire de l'Organisation peut être résumé avec les mots-clés suivants: mobilisation et organisation couronnées de succès; participation remarquable; continuité assurée des travaux; débats constructifs et enrichissants; résultats fructueux; engagement fort des mandants; tripartisme et dialogue social concrétisés, sans oublier une dimension que le Directeur général a mise en avant, à savoir la nécessité d'intégrer de manière définitive la question du genre dans les travaux de la Conférence internationale, mais aussi dans toutes les activités de l'OIT.

De tels résultats n'auraient pas été possibles sans la contribution de tous et permettez-moi donc de réitérer mes remerciements les plus sincères au groupe gouvernemental, au groupe des travailleurs et au groupe des employeurs pour leur confiance et leur excellent soutien ainsi que pour leur engagement sans faille et leurs contributions constructives. J'aimerais ensuite féliciter les membres de toutes les commissions et de tous les groupes de travail ainsi que les membres de leurs bureaux respectifs pour les résultats de leurs délibérations. C'est en effet grâce à leurs contributions que la Conférence a pu parvenir aux objectifs qu'elle s'était assignée. Permettez-moi également de rendre un hommage appuyé à tous les collègues et services du BIT pour leur immense contribution à la bonne harmonie dans laquelle nos travaux se sont déroulés, dans ce format hybride déjà évoqué. Je suis également reconnaissant de leurs efforts aux nombreux intervenants, invisibles parfois, dont le rôle est crucial: le personnel technique, les traducteurs, les équipes de sécurité, de nettoyage, et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de notre Conférence. Un grand merci aussi du fond du cœur à mes Vice-présidents pour le travail qu'ils ont accompli, mon cher ami Son Excellence Monsieur Chad Blackman, Vice-président gouvernemental, Madame Ronnie Goldberg, Vice-présidente employeuse, et Madame Annette Chipeleme, Vice-présidente

travailleuse. Comme nous l'avons constaté tout au long de nos travaux, ils n'ont épargné ni leur temps ni leurs efforts pour faire de cette Conférence une réussite.

Puisque j'ai présidé cette session de Conférence également en représentation du groupe de l'Afrique, ce continent auquel j'appartiens et qui regorge de sagesse, je voudrais conclure en faisant référence à un proverbe africain qui privilégie la palabre en tant qu'arme de dialogue. Espérons donc que cette arme de la palabre s'inscrira profondément dans les us et coutumes de cette Organisation qui est fondée effectivement sur le dialogue, ce dont nous sommes très fiers. Le dialogue, qui se concrétise jour après jour, occupe une place privilégiée à l'OIT.

Je souhaite un bon retour à celles et ceux qui sont parmi nous et je salue aussi tous les participants qui ont contribué à distance à cette Conférence, avec qui nous avons travaillé dans une grande proximité pour obtenir ces résultats.

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original anglais)

En effet, Monsieur le Président. Vous nous avez menés au terme d'une session de la Conférence qui a été extraordinairement complexe, avec un ordre du jour particulièrement chargé.

Il nous reste toutefois une petite formalité à observer, une tradition à laquelle, même dans ces circonstances très singulières et nouvelles, nous ne voulons pas déroger. Il est effectivement d'usage dans notre Organisation que, à la fin de chaque session de la Conférence, le Directeur général remette au Président un marteau gravé pour rendre hommage à sa présidence. Ce marteau est le symbole tout à la fois de votre autorité et de notre gratitude; j'espère sincèrement que plus tard il vous remémorera de bons souvenirs, en dépit des difficultés inhérentes à cette session de la Conférence. Nous savons tous qu'il s'agit de la 109^e session. Ce doit donc être le 109^e marteau gravé que nous remettons à un président. Mais si ce marteau ressemble à tous les autres, cette session aura été quelque peu différente des précédentes, et je pense qu'elle restera dans nos mémoires. Nous avons tous le sentiment d'avoir eu une chance extraordinaire de vous avoir comme président en ces circonstances hors du commun. Nous avons tous fait preuve de beaucoup de retenue et de bienséance tout au long de la journée, mais il me semble que nous pouvons, au moment où je remets ce marteau au Président, laisser éclater un tonnerre d'applaudissements en son honneur.

Le Président

(original anglais)

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général. Je dois dire que c'est un réel plaisir de tenir ce marteau, mais plus encore: c'est un plaisir de l'utiliser. Merci donc infiniment, ce sera vraiment un très beau souvenir de cette 109^e session de la Conférence.

Je voudrais également vous adresser à tous mes meilleurs vœux et vous souhaiter de bonnes et reposantes fêtes de fin d'année. Je me réjouis de vous retrouver l'an prochain et remercie à nouveau chacun d'entre vous de son soutien.

Sur ce, je déclare close la 109^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée et la 109^e session de la Conférence internationale du Travail est close à 15 h 55.)